

SYNDICAT DU PERSONNEL ENSEIGNANT DU COLLÈGE AHUNTSIC (FNEEQ-CSN)  
9155, rue St-Hubert, Local G-1140 - Montréal H2M 1Y8 - 388-8696

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE  
PROCÈS-VERBAL

Réunion du..... 13 mars 2014  
Heure..... 14 h 15  
Lieu .....CAFÉTÉRIA DU BLOC G (G-1510)

PRÉSENCES - 101 personnes ont signé la feuille des présences.

OUVERTURE – Étant donné la tenue préalable des ateliers, l'assemblée est ouverte à 15 h 30.

**1. NOMINATION À LA PRÉSIDENTE DE L'ASSEMBLÉE**

Gaston Sauvé propose *Jean Karam*. Il accepte et est élu président d'assemblée.

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**Recommandation 24**

Que l'ordre du jour soit le suivant :

1. Nomination à la présidence de l'assemblée
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de l'assemblée du 13 février 2014
4. Acceptation des nouveaux membres
5. Négociations dans le secteur public
  - 5.1 Consultation sur les enjeux prioritaires (ateliers)
  - 5.2 Retour en plénière
6. Assurance qualité
  - 6.1 Présentation d'Isabelle Bouchard de la FNEEQ
  - 6.2 Décision(s) à prendre
7. Calcul du NES
  - 7.1 Présentation
  - 7.2 Décision(s) à prendre
8. Informations
  - 8.1 Retour sur le regroupement cégep
  - 8.2 Grief sur la reprise des journées de grève
9. Questions diverses
  - 9.1 Souper de fin d'année

Proposée par Véronique Rodriguez

Appuyée par Philippe Labarre

**Adoptée à l'unanimité**

**3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 13 FÉVRIER 2014**

Le point est reporté à la prochaine assemblée.

**4. ACCEPTATION DES NOUVEAUX MEMBRES**

**Recommandation 25**

Que l'assemblée générale du SPECA accepte les nouveaux membres ayant adhéré au SPECA depuis le 13 février 2014 et dont les noms suivent : *Katy Junca* (Graphisme) et *Pier-Luc St-Germain* (Graphisme).

Proposée par Robert St-Amour

Appuyée par Lysann Hounzell

**Adoptée à l'unanimité**

## 5. NÉGOCIATIONS DANS LE SECTEUR PUBLIC

### 5.1 Consultation sur les enjeux prioritaires (ateliers)

Josée Déziel présente les différents enjeux sectoriels identifiés par le comité de négociation de la FNEEQ. Ils sont au nombre de cinq : la place des cégeps dans le système d'éducation, l'autonomie professionnelle, la précarité, la tâche d'enseignement, le financement et les ressources. Philippe de Grosbois présente ensuite les principaux points qui seront abordés lors des ateliers.

### 5.2 Retour en plénière

Des porte-parole font état des discussions dans leurs ateliers, sur les trois aspects principaux (priorités de négociations, mobilisations, attentes à l'endroit du SPECA).

## 6. ASSURANCE QUALITÉ

### 6.1 Présentation d'Isabelle Bouchard de la FNEEQ

Isabelle Bouchard présente ce qu'est l'assurance qualité : ses origines (passage de la qualité des produits à celle des organisations), les différentes visions possibles de la qualité, ce qu'est l'assurance qualité elle-même, les modèles américain et européen, la fondation de la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial (CÉEC), la logique de la « métaévaluation » (évaluation de l'évaluation), des exemples d'application éventuelle de l'assurance qualité dans les collèges.

### 6.2 Décision(s) à prendre

#### Recommandation 27

Considérant que les enseignants ont plusieurs raisons de questionner la légitimité, les objectifs et les orientations à long terme de la Commission de l'évaluation de l'enseignement collégial (CÉEC);

Considérant que la pertinence du processus d'« assurance qualité » mis en branle par la CÉEC n'a pas été démontrée;

Considérant les risques de dérives du processus d'« assurance qualité », notamment exprimées dans le document « Assurance qualité : La CÉEC se lance dans la « métaévaluation » (document déposé au Regroupement cégep de mai 2013) »;

Considérant la demande d'appui faite au Regroupement cégep par les syndicats de cégeps FNEEQ actuellement aux prises avec le processus d'audit d'« assurance qualité » de la CÉEC;

*Il est proposé :*

Que le SPECA se dissocie formellement du processus d'audit d'« assurance qualité » actuellement mis en branle par la CÉEC en s'abstenant d'y participer.

Proposée par Philippe Boudreau  
Appuyée par François Journault

**Le vote est demandé.**

**La proposition est adoptée à la majorité.**

## 7. CALCUL DU NES

### 7.1 Présentation

Alain Long explique que la convention prévoit, dans le calcul d'une CI, que le NES égale 0 pour les cours de pondération inférieure à 3. Mais que se passe-t-il lorsqu'un cours est partagé? Historiquement, on ne comptait pas le NES lorsqu'un enseignant assumait moins de 3 heures par semaine d'un cours partagé, comme s'il s'agissait d'un cours de pondération inférieure à 3. Or, dans la nouvelle version du logiciel Clara, le NES est comptabilisé dans un tel cas, ce qui est susceptible de causer des problèmes importants de répartition et d'équité dont quelques exemples sont présentés.

## **7.2 Décision(s) à prendre**

### **Recommandation 28**

Considérant l'Annexe I-1 de la convention collective sur le calcul de CI qui prévoit que le NES est égal à 0 pour les cours de pondération inférieure à 3;

Considérant que, avant une révision du système introduite cette année, le Collège ne comptabilisait pas, dans la CI des enseignants, le facteur NES pour les cours partagés dont ils assumaient une pondération inférieure à 3;

Considérant que de comptabiliser le facteur NES dans la CI des enseignants pour un cours dont ils assument une pondération inférieure à 3 peut générer, pour quelques-uns de ces enseignants, une CI extrêmement élevée susceptible de faire peser, sur d'autres enseignants, les conséquences de leur choix individuel, notamment :

- en contraignant le département à limiter le nombre d'heures de cours dans la charge de ces enseignants;
- en obligeant le Collège à les rémunérer pour un dépassement de CI et, par conséquent, à amputer la masse salariale et à alourdir la tâche de l'année suivante.

*Il est proposé :*

Que les représentants du SPECA au CRT soient mandatés pour obtenir du Collège :

- que lorsque le partage d'un cours fait en sorte qu'un enseignant assume une pondération inférieure à 3, le NES pour ce cours, dans le calcul de la CI, soit égal à 0;
- que, lorsque le partage d'un cours fait en sorte qu'un enseignant assume une pondération de 3 ou plus, mais seulement sur une partie de la session, le calcul de la CI se fasse sur la base du NES moyen par semaine, la moyenne étant établie sur 15 semaines pour un enseignant à temps plein et sur le nombre de semaines enseignées pour un enseignant à temps partiel.

Proposée par Éric Athlan  
Appuyée par Gaston Sauvé  
**Adoptée à l'unanimité**

## **8. INFORMATIONS**

Ce point est reporté étant donné l'heure tardive.

## **9. QUESTIONS DIVERSES**

### **9.1 Souper de fin d'année**

Ce point fera l'objet d'une consultation par courriel.

L'assemblée est levée à 17 h.

Adopté le : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
Présidente

\_\_\_\_\_  
Secrétaire